

Compte-rendu du Conseil d'Administration du 03 juillet 2026 à 17h00

Présents : MORLET Eric ; BENAMAR Akima ; JELU Cécile ; LAMBINET Christine ; MAHOUDEAUX-ARMAND Jocelyne ; TOPOR Patrick ; TROUSSET Dominique

CHAPUT Jean-Pierre ; DUBOIS Monique ; MANZONI Arielle ; PANNET Michel ; PONSART Angélique ; PRIOLO Carolle

Absents excusés : ESCHIMESE Dominique (pouvoir à BENAMAR Akima) ; MARY Stéphanie ; DURMARQUE Rolande ; LEROUGE Jocelyne (pouvoir à MANZONI Arielle)

Absents :

Avec 13 membres présents, le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 17h00 et est présidée par Madame BENAMAR Akima, Vice-Présidente

Madame JELU Cécile est nommée secrétaire de séance.

1) Approbation du Conseil d'Administration du 22 mai 2026

A l'unanimité, le Conseil d'Administration adopte le compte-rendu de la séance du 22 mai 2026 qui n'appelle aucune observation.

Vote pour à l'unanimité.

2) Avis des membres sur la proposition de barème

La proposition de barème présentée lors de la précédente réunion du CCAS a été soumise au vote des membres.

Après échanges et discussions, le barème a été **adopté à l'unanimité**.

Les membres ont toutefois décidé que celui-ci ne serait pas communiqué à l'ensemble des habitants. Il constituera néanmoins un outil de référence pour l'étude des éventuelles demandes d'aides qui pourraient être formulées auprès du CCAS, conformément au règlement établi.

Sur proposition des membres, il a également été décidé d'insérer un article dans **Le Petit Vivarois** afin de rappeler le rôle du CCAS auprès des habitants.

Cet article aura pour objectif d'informer la population que le CCAS accompagne les personnes rencontrant des difficultés ponctuelles ou durables. Il informe, oriente et peut, après étude de la situation et conformément au barème défini dans son règlement, attribuer des aides alimentaires et/ou financières.

Au regard de la dernière période de canicule, il a également été décidé de rappeler l'existence du **registre communal des personnes vulnérables**.

Désormais, les personnes âgées de **70 ans et plus** (contre 75 ans précédemment), ainsi que les personnes vulnérables, sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie afin d'être inscrites sur ce registre.

Cette inscription est :

- gratuite ;
- confidentielle.

Elle permet au CCAS de pouvoir prendre contact avec les personnes inscrites lors d'épisodes de fortes chaleurs ou lors de toute autre situation exceptionnelle nécessitant une attention particulière.

Vote pour à l'unanimité.

Départ de Monsieur MORLET Eric, Président, à 18h05

3) Point sur les devis reçus par les partenaires locaux pour les colis de fin d'année

Dans le cadre de la préparation des colis de fin d'année, les membres ont pris connaissance des deux propositions reçues auprès de partenaires locaux.

Il a été rappelé que l'ancienne municipalité travaillait avec un prestataire situé en dehors du département. La volonté du CCAS étant de privilégier les acteurs locaux, les différentes propositions ont été étudiées.

Après échanges, les membres ont décidé de retenir le prestataire :

Le Pressoir des Gourmands de Douzy

Il a également été proposé de revoir le montant des colis afin de tenir compte de l'évolution des prix :

- colis personne seule : **25 €** ;
- colis couple : **35 €**.

Un contact a été pris avec le prestataire afin d'obtenir de nouvelles propositions correspondant à ces montants. Ces éléments seront transmis à l'ensemble des membres dès réception (voir annexes).

Vote pour à l'unanimité.

4) Avis sur les prestations et aides proposées (et éventuelles propositions des membres concernant de nouvelles prestations)

L'ensemble des prestations et aides actuellement proposées par le CCAS a été réexaminé.

Après échanges, il a été décidé de maintenir les dispositifs existants.

Toutefois, la prestation de **covoiturage et d'accompagnement aux courses pour les personnes âgées** a fait l'objet de discussions.

Il a été rappelé que certaines pratiques observées n'étaient pas conformes au fonctionnement prévu initialement, notamment lorsque des personnes sollicitaient ce service sans se déplacer elles-mêmes et remettaient uniquement un chèque ainsi qu'une liste de courses à l'agent communal.

Il a été rappelé qu'il n'est pas autorisé de prendre de l'argent pour effectuer des achats en l'absence de la personne bénéficiaire.

Dorénavant, les personnes souhaitant bénéficier de ce service devront impérativement être présentes lors de l'accompagnement.

Les trois personnes actuellement utilisatrices de ce dispositif ont été contactées afin de leur expliquer cette évolution. Cette mise en conformité a été bien comprise.

Nouvelle proposition : participation au portage de repas

Les membres ont également évoqué la possibilité de remettre en place une participation financière du CCAS dans le cadre du **portage de repas à domicile**.

Cette participation avait déjà fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en 2021, mais aucune communication n'avait été réalisée auprès de la population.

Il a donc été proposé de relancer ce dispositif et de solliciter le Conseil Municipal afin de maintenir une participation à hauteur de **1,50 € par repas**, compte tenu du tarif actuel du repas.

Ce point sera à revoir au cours du dernier trimestre de l'année.

5) Divers

Un membre du CCAS a proposé, par l'intermédiaire de son association, de remettre en place un événement à l'occasion de la **Saint-Nicolas et de Noël**.

Elle précise toutefois qu'une demande de subvention exceptionnelle devra être formulée auprès de la commune pour permettre la réalisation de cette manifestation.

Il a été indiqué qu'un échange serait organisé avec l'adjointe en charge des festivités afin d'étudier cette proposition.

De son côté, le CCAS a proposé de participer à cet événement en offrant de petits moulages en chocolat aux enfants, si celui-ci venait à être organisé.

19h10 : Clôture de la séance

Compte-rendu certifié conforme le 20 juillet 2026

Vu sans observation,

La secrétaire de séance,

JELU Cécile

La Vice- Présidente,

BENAMAR Akima